



## EXTRAIT DU REGLEMENT DU BOLSÍN TAURIN 2018-2019

Le Bolsín taurin, ouvert à tout apprenti torero entre 16 et 21 ans révolus, résidant en Europe, sera composé de 30 apprentis toreros maximum, sélectionnés par le groupe de travail « Bolsín taurin », en concertation avec le prestataire, sur la base de vidéos d'une durée de 5 minutes maximum chacune via clef USB ou liens hyper-textes, envoyés par chacun des candidats à l'adresse suivante :

Nîmes Métropole Direction des affaires culturelles – traditions / bolsín taurin  
Le Colisée, 3 rue du colisée 30947 NÎMES - Francia  
Mail : traditions@nimes-metropole.fr

Ces vidéos seront accompagnées d'articles de presse et d'un curriculum vitae taurin et devront être reçues avant le 12 août 2019 à 12h00.

Le prestataire l'organisera de la façon suivante pour l'année 2019 :

- le 24 août 2019 à 9h, dans les arènes de Clarensac, tienta de sélections : tirage au sort de l'ordre de sortie des apprentis toreros sélectionnés. L'ordre sera maintenu tout au long de la durée du Bolsín taurin. 30 candidats au maximum seront sélectionnés pour participer aux tientas. 10 vaches maximum seront alors présentées (en fonction des candidatures reçues). 3 aspirants sortants maximum par vache. L'ordre de sortie des vaches sera également tiré au sort. (élevages F. André et A.Tardieu)
- A l'issue du tirage au sort, la tienta de sélections sera mise en place avec un maximum de 10 vaches : les numéros 1, 2 et 3 sur la première vache ; les numéros 4, 5 et 6 sur la deuxième vache ; les numéros 7, 8 et 9 sur la troisième vache ; les numéros 10, 11 et 12 sur la quatrième vache, ....
- Puis l'après-midi, les numéros 13, 14 et 15 sur la première vache ; les numéros 16, 17 et 18 sur la deuxième vache, les numéros 19, 20 et 21 sur la troisième vache ; les numéros 22, 23 et 24 sur la quatrième vache,....
- La tienta se déroule sur le territoire communautaire. Le jury se réserve le droit de faire sortir le même apprenti torero plusieurs fois durant la tienta de sélection.
- L'ordre de sortie des vaches sera également tiré au sort, en deux temps : premier tirage au sort pour déterminer lesquelles seront tientées le 24 août 2019, puis un second tirage au sort pour déterminer l'ordre de sortie pour chaque tienta.
- A l'issue des tientas de sélection, le jury, composé de plusieurs membres du groupe de travail « Bolsín » de Nîmes Métropole, déterminera les 4 apprentis toreros sélectionnés pour la finale. Les membres du jury seront les mêmes pour toute la durée du Bolsín taurin et devront participer à chaque épreuve (tienta de sélection et finale)

Le 25 août 2019 : dans les arènes de Saint Gilles, organisation de la finale à 10h30, en classe pratique et en costume de lumières dont la participation des apprentis-toreros sera conditionnée à leur ordre croissant de sortie, désigné par le tirage au sort du 24 août 2019. Les huit erales proviendront des élevages français suivants : Pages-Mailhan, Mickaël Fabre, François André, Alain Tardieu, Luc et Marc Jalabert, Juliette Fano, La Paluna, Taurelle et Fils. Leur ordre de sortie sera conditionné à un tirage au sort comme pour une novillade non piquée normale. Il ne s'agit pas d'un concours d'élevages français.

## ARTICLE 2 : CONDITION DE PARTICIPATION

- Toutes les candidatures seront acceptées sans distinction de nationalité tant que les conditions d'inscription seront respectées.
- L'inscription au Bolsín taurin de Nîmes Métropole est ouverte à tout apprenti torero qui n'aura jamais toréé en novillade avec picadors
- L'inscription au Bolsín taurin de Nîmes Métropole est ouverte à tout apprenti torero qui aura mis à mort au moins un becerro en public avant la date des qualifications et qui pourra en attester.
- Les apprentis toreros qui n'auront pas justifié leurs identités, ou qui les auront fournies de manière inexacte ou mensongère, verront leur inscription annulée, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins du Bolsín taurin de Nîmes Métropole.
- L'organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.
- L'inscription au Bolsín taurin de Nîmes Métropole implique pour tous les participants l'acceptation entière et sans réserve du présent cahier des charges ainsi que des décisions du jury souverain en la matière. Le non-respect dudit cahier des charges entraînera l'annulation automatique de l'inscription.

## ARTICLE 3 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le Bolsín taurin de Nîmes Métropole est ouvert à tout apprenti torero, y compris à ceux n'appartenant pas à une école taurine, n'ayant jamais toréé en novillade avec picadors. L'apprenti torero devra fournir les éléments suivants à l'organisateur :

- Nom et prénom
- Numéro de téléphone de son représentant
- La photocopie de sa carte d'identité
- Un certificat médical d'aptitude à la tauromachie datant de moins de trois mois
- Une carte mentionnant son groupe sanguin et éventuellement ses allergies aux médicaments
- Pour les apprentis toreros mineurs, une autorisation parentale manuscrite mentionnant : « J'inscris mon enfant (prénom et nom) au Bolsín taurin de Nîmes Métropole en pleine connaissance et conscience des risques encourus » ainsi qu'une copie de la carte d'identité du représentant légal
- Pour les apprentis toreros majeurs, une déclaration manuscrite mentionnant : « Je m'inscris au Bolsín de Nîmes Métropole en pleine connaissance et conscience des risques que j'encours »
- Pour tous les apprentis toreros, une déclaration manuscrite d'abandon de leurs droits à l'image à l'organisateur
- Lieu et date de sa première mise à mort en public avec photocopie du cartel (recommandé)

## ARTICLE 4 : CUADRILLAS

Les cuadrillas engagées par le candidat retenu pour encadrer la finale devront être issues prioritairement des rangs des banderilleros habitant sur les communes de Nîmes Métropole. En fonction des postes restants, il sera fait appel à d'autres banderilleros français.

## ARTICLE 5 : GANADERÍAS

Les ganaderías qui seront choisies pour la tienta de qualification et la finale proviendront d'élevages français et devront être capables de fournir des animaux aux qualités reconnues des professionnels. Les vaches devront être âgées de deux ans et demi minimum.